

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
2 octobre 2017
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 1^{re} séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 octobre 2017, à 10 heures

Président : M. Gunnarsson (Islande)**Sommaire**

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

Déclaration du Président

Organisation des travaux

Point 137 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

1. **Le Président** annonce que M^{me} del Águila, du Guatemala, élue Rapporteuse de la Commission en mai 2017, a démissionné de ce poste. Le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé la candidature de M. Molina Linares du Guatemala pour la remplacer en tant que Rapporteur de la Commission à sa soixante-douzième session.

2. *M. Molina Linares du Guatemala est élu Rapporteur de la Commission à sa soixante-douzième session par acclamation.*

Déclaration du Président

3. **Le Président** indique avoir fait part, lors d'une réunion informelle récente, de ses condoléances aux personnes touchées par les phénomènes météorologiques extrêmes survenus dans les Caraïbes et aux États-Unis. En outre, des événements tragiques ont eu lieu dans le pays hôte la nuit précédente. Tous les actes de terrorisme gratuits, où qu'ils aient lieu, doivent être condamnés.

4. Ces dernières années, la Commission a gagné en efficacité et le Président entend assumer ses fonctions de la manière la plus efficace possible. Les travaux de la Commission ont des retombées sur la vie de millions de personnes dans le monde et portent sur des droits essentiels, tels que le droit d'avoir accès à une eau potable, le droit à l'assainissement et le droit au développement, ainsi que la possibilité pour tous de vivre sans violence et sans discrimination. Compte tenu de l'importance de ces sujets, il conviendrait que tous les membres participent aux travaux de la Commission avec respect et échangent sur le fond des dossiers litigieux.

Organisation des travaux (A/72/250, A/C.3/72/1, A/C.3/72/L.1 et A/C.3/72/L.1/Add.1/Rev.1)

5. **Le Président** indique que le document A/C.3/72/L.1, dans lequel figure l'organisation des travaux de la Commission, a été préparé conformément à la pratique établie et sur la base de consultations avec le Secrétariat. La note du Secrétariat concernant les questions renvoyées à la Troisième Commission est parue sous la cote A/C.3/72/1. La liste des documents publiés au titre de chaque point de l'ordre du jour est parue sous la cote A/C.3/72/L.1/Add.1/Rev.1. Le Secrétaire de la Commission continuera de tenir la Commission informée de l'état d'avancement de la documentation tout au long de la session.

6. Rappelant les directives concernant la conduite des travaux de la Commission figurant au chapitre II du rapport du Bureau (A/72/250), le Président insiste sur le respect de la ponctualité et du temps de parole pour les déclarations et les droits de réponse, ainsi que des délais prescrits pour la présentation de propositions et l'inscription sur la liste des orateurs. Il passe également en revue certaines directives spécifiques figurant dans le rapport du Bureau, concernant la réduction du nombre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et la nécessité de les abréger afin de leur donner un plus grand poids politique. Enfin, la Commission doit adopter le principe voulant que les règles protocolaires aient été observées, l'idée étant que les participants s'abstiennent d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions.

7. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission), faisant référence au paragraphe 13 du document A/72/50, rend compte de tentatives engagées ces dernières années pour supprimer la présentation de projets de résolutions, étant donné que les procédures ne l'exigent pas et que cette démarche est chronophage. Les auteurs principaux sont instamment priés de ne pas présenter de projets de résolutions, sauf en cas de résolutions nouvelles.

8. **Le Président** renvoie la Commission à la liste révisée de titulaires d'un mandat au titre de procédures spéciales et d'autres experts qui doivent faire des exposés devant la Commission à sa présente session. Il propose de considérer que, suivant la pratique établie, la Commission souhaite inviter les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales du Conseil de droits de l'homme et d'autres experts à présenter leurs rapports à la Commission et à procéder à des échanges de vues avec elle.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite approuver l'organisation des travaux telle qu'elle figure dans les documents A/C.3/72/L.1 et A/C.3/72/L.1/Add.1/Rev.1, sous réserve de révision.

11. *Il en est ainsi décidé.*

Point 137 de l'ordre du jour : Planification des programmes

12. **Le Président** dit qu'en application de la résolution 71/6 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné de nouveau qu'elle-même, réunie en séance plénière, et ses grandes commissions étaient appelées à examiner les recommandations du Comité du programme et de la coordination ayant trait à leurs travaux et à se prononcer

sur ces recommandations, conformément à l'article 4.10 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, l'Assemblée a décidé de renvoyer ce point à toutes les grandes commissions et de l'examiner en séance plénière afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi. Aucune décision n'est à prévoir au titre du point 137 de l'ordre du jour.

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (A/72/158 et A/72/211)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (A/72/159, A/72/161, A/72/166, A/72/189 et A/72/190)

13. **M^{me} Bas** (Directrice de la Division des politiques sociales et du développement social) présente six rapports du Secrétaire général et une note du Secrétariat au titre des points 27 a) et b) de l'ordre du jour.

14. **M. Liu Zhenmin** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) indique que, malgré des progrès significatifs dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la progression dans nombre de domaines est trop lente pour espérer atteindre les objectifs d'ici à 2030. Il faut un environnement favorable, notamment en matière d'accélération de la croissance économique et de prévention des catastrophes naturelles et des conflits. La croissance économique reste d'une lenteur décevante. Toutefois, la tâche la plus urgente est de soutenir les pays qui en ont le plus besoin, plus précisément les pays en situation particulière. Si la trajectoire de croissance actuelle se poursuit et si aucune réduction des inégalités de revenus ne se produit, près de 35 % de la population des pays les moins avancés, des pays pauvres très endettés et des pays fragiles et touchés par un conflit pourrait demeurer dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Si plus d'un milliard de personnes sont déjà sorties de l'extrême pauvreté, l'élimination totale de la pauvreté sera bien plus difficile.

15. Progresser sur la voie du développement durable exigera une croissance inclusive ainsi que le plein emploi productif. Pour autant, l'économie mondiale ne crée pas suffisamment d'emplois de qualité, en raison du décalage actuel entre croissance économique et

création d'emplois. Environ 600 millions d'emplois doivent être créés d'ici à 2030 pour lutter contre la hausse prévisionnelle du chômage mondial et ne pas se laisser dépasser par la croissance de la population en âge de travailler. Pour ce qui est de l'inclusion sociale, les pays doivent continuer de promouvoir une culture d'inclusivité et de répondre aux préoccupations des groupes exclus. Les défis auxquels sont confrontés les jeunes, tel le chômage, restent prioritaires, tandis qu'il faut également valoriser le potentiel des personnes plus âgées tout en tenant compte de leurs vulnérabilités.

16. L'accès universel à la protection sociale est nécessaire pour rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté; or, seule 45 % de la population mondiale bénéficiait effectivement d'au moins un dispositif de protection sociale en 2016. Le rapport à paraître du Département des affaires économiques et sociales sur la situation sociale dans le monde en 2017 soulignera que les systèmes de protection sociale peuvent favoriser un développement sans exclusion.

17. Le Département des affaires économiques et sociales a pu apporter soutien et expertise au renforcement des capacités nationales de mise en œuvre du Programme 2030 dans toutes ses dimensions. Plus particulièrement, le renforcement des capacités en matière de collecte et de ventilation des données sera essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable. M. Liu Zhenmin se dit vivement encouragé par les nombreuses propositions et initiatives nouvelles annoncées par les chefs d'État et de gouvernement lors du débat général de l'Assemblée générale et par l'accent mis sur la collaboration dans la poursuite du développement durable et l'élimination de la pauvreté. Il est indispensable d'adopter une approche cohérente pour relever les défis actuels, ainsi que le renforcement mutuel et la bonne coordination des efforts pour parvenir au développement durable, prévenir les conflits et pérenniser la paix.

18. **M^{me} Yáñez Loza** (Équateur), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/72/158) met en évidence les disparités sociales et économiques considérables entre pays et à l'intérieur des pays. La communauté internationale doit donc redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté et lutter contre les inégalités. La mise en œuvre du Programme 2030 est en cours, mais la progression actuelle ne sera pas suffisante pour parvenir à un développement durable pour tous, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables.

19. Le Sommet mondial pour le développement social reste une référence incontournable dans le domaine de développement social et le Groupe est résolu à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, en particulier s'agissant de l'élimination de la pauvreté, du plein emploi et de l'intégration sociale. Le Groupe est donc gravement préoccupé par les inégalités d'avancement dans la réalisation des engagements connexes pris lors du Sommet, ainsi que par les défis que constituent la faible croissance économique, la volatilité des marchés financiers, le chômage des jeunes, les changements climatiques, les menaces sur la santé mondiale, les crises humanitaires et la corruption. Le développement social ne peut progresser et se pérenniser que si ces problèmes sont résolus.

20. Les États Membres doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international d'éliminer les obstacles à la pleine réalisation des droits des peuples à l'autodétermination, en particulier ceux vivant sous occupation coloniale ou étrangère et d'autres formes de domination étrangère. La coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, est essentielle à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. L'élimination de la pauvreté est un impératif moral et l'exclusion sociale pose toujours problème dans de nombreuses régions du monde. La lutte contre la pauvreté doit passer par de nouvelles approches, qui nécessiteront à la fois une volonté politique et des financements suffisants. Faute de financements à la hauteur et de coopération internationale, il sera impossible de réduire notablement la pauvreté sous toutes ses formes.

21. L'Année internationale de la famille et ses activités complémentaires ont incité à l'élaboration et au renforcement de politiques et de programmes sur des problématiques telles que la violence domestique et la conciliation entre vie privée et professionnelle, ainsi qu'à la mise en place de bonnes pratiques s'y rapportant. Le Groupe se félicite de la priorité accordée aux questions touchant les jeunes et les personnes handicapées et appelle la communauté internationale à renforcer son appui technique et financier dans des domaines tels que l'éducation et l'accessibilité. Les États doivent prendre acte des réalités du vieillissement de la population dans leurs efforts d'élimination de la pauvreté et la communauté internationale doit œuvrer de concert pour garantir la défense des droits des personnes âgées.

22. **M. Aboulatta** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, indique que des progrès remarquables ont été enregistrés en Afrique dans des domaines tels que les effectifs de l'enseignement

primaire et la représentation des femmes dans la prise de décisions. Par ailleurs, l'inclusion et l'autonomisation des groupes vulnérables sont l'un des piliers de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, adopté par l'Union africaine en 2015. Pour autant, la qualité des services d'éducation et de santé reste source de préoccupation et l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes doit être une priorité absolue pour ne laisser personne de côté.

23. La famille est une institution centrale dans la société africaine et les Nations Unies devraient s'y intéresser davantage, puisque les familles joueront un rôle prépondérant dans la poursuite du développement durable. Pour élaborer les politiques nationales visant à répondre aux besoins des personnes âgées, les États Membres s'appuient sur le Cadre stratégique et le Plan d'action de l'Union africaine sur le vieillissement. Cependant, leur mise en œuvre nécessitera un appui et l'octroi de ressources suffisantes. L'épanouissement et l'autonomisation des jeunes sont au cœur du programme de développement de l'Afrique et la Décennie africaine de la jeunesse (2009-2018), plan d'action pour atteindre les objectifs de la Charte africaine de la jeunesse, est actuellement mise en œuvre. Malgré les efforts engagés par les États Membres pour progresser sur les questions liées au handicap, notamment celles de la justice, des droits et de la sensibilisation dans le cadre de l'Architecture de l'Union africaine pour l'invalidité, adoptée par l'Union africaine en 2012, seule une petite partie de personnes handicapées a accès aux soins, à la réadaptation et à l'éducation et le handicap représente toujours une menace pour la survie en Afrique.

24. Toutefois, malgré les progrès accomplis, la crise générale de développement que connaît l'Afrique n'a que très peu évolué et les pays africains continuent de chuter dans tous les classements mesurant le développement et l'activité économique. Il convient d'accorder une plus grande priorité à la mise en place de coopératives agricoles, capables de faire le lien avec les tranches les plus marginalisées de la population. Ces coopératives offrent aux petits agriculteurs l'accès à des ressources telles que le crédit, les terres et les technologies et leur permettent ainsi d'augmenter leur productivité et leur revenu et, partant, d'échapper à la pauvreté. Le Groupe est déterminé à améliorer les financements nationaux en matière de santé et aura besoin de l'appui continu de la communauté internationale pour enrayer la propagation du VIH et du sida. La discrimination et la stigmatisation subies par les personnes vivant avec le VIH/sida, notamment en matière d'emploi, sont particulièrement préoccupantes.

25. **M^{me} Martinic** (Argentine), s'exprimant au nom du Groupe des Amis des personnes âgées, dit que la

hausse du nombre de personnes âgées et la forte tendance mondiale au vieillissement des sociétés constituent à la fois une chance de bénéficier des nombreuses contributions des personnes âgées à la société et un défi s'agissant de la conception et de la mise en œuvre de politiques favorisant l'inclusion sociale, la solidarité intergénérationnelle, ainsi que l'exercice plein et entier, la promotion et la protection des droits fondamentaux et de la dignité des personnes âgées. Puisque le nombre de personnes âgées dans le monde devrait dépasser le nombre de jeunes d'ici à 2030 et être à peu près équivalent au nombre d'enfants d'ici à 2050, il est urgent de prendre acte de la nécessité de s'intéresser davantage aux difficultés particulières auxquelles sont confrontées les personnes âgées, y compris sur le plan du développement social. Les personnes âgées doivent être pleinement autonomes pour pouvoir contribuer effectivement au développement social, économique et durable des sociétés dans lesquelles elles vivent. À cet égard, la conception et la mise en œuvre de programmes, de politiques et de régimes juridiques favorables à la pleine inclusion sociale des personnes âgées et à leur participation à la vie sociale, économique, culturelle, civique et politique, sans contraintes ni la moindre forme de discrimination ou de violence, garantira leur dignité, leur autonomisation et leur capacité à exercer pleinement et véritablement leurs droits et leurs libertés fondamentales. Cette démarche est par ailleurs essentielle à la réussite du Programme 2030 et constitue une occasion de réaffirmer l'engagement exposé dans la Déclaration politique adoptée par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid de faire face aux possibilités et aux défis du vieillissement de la population au XXI^e siècle et de promouvoir le développement d'une société pour tous les âges. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour garantir le bien-être des personnes âgées, tout en tenant compte des problèmes relatifs à leur intégration sociale et en favorisant les partenariats et la solidarité entre les générations, afin de parvenir à un développement social général, qui ne laisse personne de côté.

26. **M. O'Brien** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom des pays candidats, le Monténégro, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie; de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine, pays en processus de stabilisation et d'association; et de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne et ses États membres restent pleinement déterminés à mettre en œuvre le Programme 2030. À titre d'exemple, dans le cadre de sa nouvelle politique de développement, le Consensus européen sur le Développement, l'Union européenne

entend soutenir la réalisation des 17 objectifs de développement durable de manière intégrée, en travaillant plus efficacement avec l'ensemble des partenaires, y compris par l'établissement de nouvelles relations. Elle continuera d'apporter prioritairement son aide aux pays les moins développés et touchés par des conflits, tout en renforçant ses partenariats avec des pays à revenu intermédiaire, notamment des pays en développement parmi les plus avancés, ce qui sera indispensable pour atteindre les objectifs du Programme 2030, faire du développement social une réalité et lutter contre les inégalités croissantes au sein des pays.

27. L'économie européenne en est à sa cinquième année de reprise et la croissance s'est accompagnée d'améliorations progressives des marchés du travail et de la situation sociale dans l'ensemble de l'Union européenne. Pour autant, des écarts persistent entre pays, régions et groupes sociaux en Europe quant aux conditions de travail et de vie. L'une des grandes priorités en Europe est par conséquent de redynamiser le processus de convergence par des politiques qui garantissent à la fois croissance durable et inclusion sociale.

28. L'Union européenne intervient dans l'ensemble des politiques. La Commission européenne a proposé un socle européen des droits sociaux afin de veiller à ce que les conditions de vie et de travail en Europe convergent pour les améliorer, au moyen de politiques visant à mieux faire fonctionner les marchés du travail et à faire en sorte que les systèmes de protection sociale n'excluent personne. La garantie pour la jeunesse, dispositif d'appui à l'amélioration progressive de l'emploi des jeunes, a donné un grand coup d'accélérateur aux réformes des systèmes d'éducation et des marchés du travail et permis de proposer aux jeunes des emplois et des programmes de soutien à la formation sur mesure dans toute l'Europe. Actuellement, l'Union européenne compte 1,5 million de jeunes chômeurs en moins par rapport à 2013. Étant donné qu'il n'y aura que deux actifs pour chaque personne âgée dans l'Union européenne d'ici à 2060, il est essentiel de renforcer l'efficacité des systèmes européens de protection sociale, sans perdre de vue la nécessité de ne laisser personne de côté et de s'adapter aux besoins.

29. S'agissant de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle en Europe, malgré le signe encourageant que constitue le partage croissant des tâches domestiques et de soins entre les femmes et les hommes, il faut continuer d'œuvrer à des solutions offrant à tous un véritable choix quant à la façon de mener sa vie, sur le plan de l'éducation des enfants, de la poursuite d'une carrière et de la prise en charge des

personnes âgées, et qui soient avantageuses pour les familles et pour les enfants. Ces solutions contribueront également à renforcer la participation des femmes au marché du travail et, partant, à combler le fossé entre les hommes et les femmes en matière d'emploi, toujours supérieur à 10 % et qui s'élève à 30 % dans les familles avec jeunes enfants. Les politiques européennes visent également à résorber les écarts de rémunération entre les sexes.

30. Dans l'Union européenne, les personnes handicapées restent surreprésentées parmi les personnes sans emploi et sous-représentées dans l'enseignement tertiaire. L'Union européenne, en tant que partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, poursuit l'intégration des questions de handicap dans les mesures de lutte contre le chômage et s'efforce de veiller à la participation pleine et entière des personnes handicapées à la société, sur la base de l'égalité avec les autres. À cet égard, une proposition de directive européenne sur l'accessibilité est en cours d'élaboration, afin de faciliter l'accès des personnes handicapées aux biens et services essentiels dans le marché unique.

31. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie volontariste et cohérente de l'Union européenne pour ancrer la durabilité dans l'élaboration des réglementations et des politiques, afin que la société soit bien préparée pour l'avenir. L'Union européenne doit faire encore mieux pour donner à tous les compétences et les formations nécessaires afin d'être compétitifs sur des marchés ouverts et évolutifs et pour veiller à ce que son système éducatif conduise à l'acquisition de compétences correspondant aux exigences du marché du travail. L'économie va faire de plus en plus appel à un éventail de compétences plus vastes, à la fois numériques, de service et relationnelles. La Nouvelle stratégie pour les compétences en Europe de la Commission européenne propose aux Gouvernements, aux parties prenantes et aux citoyens le cadre nécessaire pour opérer cette transition.

32. L'Union européenne jette les bases d'un nouveau débat avec les citoyens, les partenaires sociaux et les gouvernements quant à l'avenir de l'Europe et aux moyens de pérenniser les niveaux de vie, de créer plus d'emplois et de meilleure qualité, d'équiper les personnes des bonnes compétences et de créer davantage d'unité au sein de la société, tout en tenant pleinement compte du Programme 2030. Ces problématiques seront abordées lors du Sommet social pour des emplois et une croissance équitables, qui aura lieu le 17 novembre 2017 à Gothenburg (Suède).

33. **M. Yahye** (Pays-Bas), s'exprimant en sa qualité de délégué de la jeunesse, dit que les personnes aux opinions diamétralement opposées ne cohabitent pas toujours sereinement, ce qui peut pousser les gouvernements, les dirigeants et les institutions à craindre la diversité. Toutefois, il a appris que les problèmes que rencontrent les sociétés dynamiques et diverses ne sont pas le fait de la diversité à proprement parler, mais de l'incapacité des gouvernements et des institutions à faire le lien avec les différents groupes de la société.

34. Les gouvernements et les institutions qui s'efforcent de veiller à la participation pleine et entière des jeunes générations éliminent ainsi l'une des principales causes profondes de l'extrémisme : le sentiment d'être laissé pour compte. Les jeunes se sentiraient représentés par les instances dirigeantes si les responsables politiques s'employaient à les consulter lors de la prise de décisions, dont un grand nombre concerne les jeunes eux-mêmes. N'échanger qu'avec les jeunes très diplômés n'est pas suffisant; il faut ouvrir la discussion aux jeunes des quartiers défavorisés et des zones rurales. Il est essentiel non seulement d'expliquer les décisions aux jeunes, mais également de les écouter, pour connaître les moyens grâce auxquels ils s'efforcent déjà de prévenir les problèmes.

35. Aux Pays-Bas, les jeunes font évoluer leurs quartiers et leurs villages dans le bon sens. L'équipe de surveillance jeunesse d'Arnhem, par exemple, est une initiative pilotée par des jeunes qui regroupe des jeunes de milieux divers chargés d'assurer la sécurité du centre-ville. Les incidents violents et les actes de vandalisme ont considérablement baissé, sans infliger d'amendes aux jeunes ni les aborder de façon hostile, mais en établissant un lien personnel avec eux.

36. Il est temps de se montrer à la hauteur des engagements pris dans la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité. En 2017, M. Yahye interviendra auprès de jeunes de l'ensemble du pays pour parler de la radicalisation et de l'extrémisme violent. La diversité de la population néerlandaise offrira différents points de vue sur les causes profondes de ces problèmes et sur les moyens de prévention.

37. **M^{me} Abdelkawy** (Égypte) fait savoir que son pays a établi une stratégie de mise en œuvre du Programme 2030 dont la pièce maîtresse est un filet de sécurité sociale pour tous, y compris les groupes marginalisés tels que les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Depuis le mois d'octobre 2016, la Conférence nationale de la jeunesse s'est réunie

à quatre reprises, permettant le dialogue entre l'État, les organisations et la jeunesse égyptienne. La Conférence organisera un forum international de dialogue direct entre la jeunesse du monde entier et les responsables et décideurs, avec notamment des tables rondes sur le rôle de la jeunesse dans la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'une conférence « l'ONU mise en scène ».

38. Le Gouvernement égyptien est chargé de la promotion et de la protection de la famille, définie dans la Constitution comme étant la base de la société. Le pays célèbre le Jour de la famille en mars de chaque année. Un nouveau département du Ministère égyptien de la solidarité sociale est en train de renforcer le cadre institutionnel pour les politiques de la famille et de l'enfance. Il met en application des projets visant à prévenir le travail des enfants, en particulier dans les zones rurales, et de créer des crèches et des établissements de soins destinés aux personnes âgées. L'Égypte a proposé au Conseil des droits de l'homme une résolution sur la protection de la famille.

39. Le Parlement égyptien, qui compte 10 parlementaires handicapés, a créé une commission sur les questions de handicap. Le Président a annoncé que 2018 serait l'année des personnes handicapées en Égypte. Une allocation mensuelle a été octroyée aux personnes handicapées, les écoles ont ouvert leurs portes à tous et le code du bâtiment a été modifié pour garantir une meilleure accessibilité.

40. **M. Arriola Ramírez** (Paraguay) dit que le plan national de développement de son pays a été mis en conformité avec les objectifs de développement durable et que le paysage institutionnel est en cours de refonte à cet effet. Le Paraguay connaît une croissance économique régulière depuis quelques années et les indices de pauvreté sont en baisse; pour autant, l'élimination totale de la pauvreté reste un défi majeur. Des facteurs structurels limitent les débouchés d'une part importante de la population et désavantagent de façon disproportionnée les femmes, les enfants, les peuples autochtones et les populations rurales.

41. Les investissements sociaux sont progressivement relevés afin que les populations pauvres bénéficient de la croissance économique. Plusieurs programmes de protection sociale sont mis en œuvre, parmi lesquels le dispositif Tekopora de transfert en espèces. Le Gouvernement mène actuellement un important programme de construction de logements sociaux abordables pour répondre aux besoins des familles ayant des moyens économiques limités. La délégation paraguayenne réitère son engagement à l'égard du Programme 2030, convaincue que la réalisation du développement durable contribuera à l'avènement de

sociétés plus pacifiques, caractérisées par une plus grande cohésion sociale.

42. **M^{me} Kirianoff Crimmins** (Suisse) dit que la Suisse poursuivra sans relâche les engagements pris au niveau international. De profondes disparités persistent à travers le monde; il y a néanmoins des signes d'amélioration et les dispositifs de protection sociale n'y sont pas étrangers. Si la plupart des pays garantissent des prestations, les bénéficiaires ne font pas toujours valoir leurs droits, en raison d'un problème d'accès. Plusieurs cantons suisses s'interrogent actuellement sur l'accessibilité de leurs prestations. Au plan fédéral, des efforts sont faits pour mieux informer le public. Les gouvernements doivent faciliter l'accès aux prestations, ce qui suppose des institutions efficaces, responsables, ouvertes et accessibles à tous, conformément à l'objectif de développement durable 16.

43. **M^{me} Fankhauser** (Suisse), s'exprimant en sa qualité de déléguée de la jeunesse, a sillonné son pays pour recueillir les préoccupations de jeunes d'horizons très divers. Les jeunes peuvent apporter un regard nouveau sur les problèmes et sont d'importants vecteurs du changement. Si des sujets très différents ont été abordés, l'inclusion sociale est au cœur de nombre des préoccupations des jeunes.

44. Si les gouvernements créent le cadre légal, économique et politique propice à l'inclusion sociale, le reste est l'affaire de chacun. M^{me} Fankhauser s'inquiète tout particulièrement de l'attitude adoptée par les individus et les dirigeants envers les minorités marginalisées et leur inclusion dans la société. Au lieu de les marginaliser, il conviendrait de les considérer comme des acteurs du changement. L'ouverture d'esprit et la tolérance contribuent à rendre le monde plus inclusif. L'inclusion sociale de chaque individu, fruit de la tolérance et de l'ouverture d'esprit, est le fondement de toute société pacifique, ce qui constitue une aspiration universelle.

45. **M^{me} Nunoshiba** (Japon) dit que son pays accorde une grande importance à l'autonomisation globale des individus, notamment des femmes, des personnes handicapées et des personnes âgées. À cet égard, il importe de rendre la société plus inclusive en soutenant et en encourageant la participation des personnes handicapées à la société. Tirant parti de la dynamique des Jeux paralympiques qui se tiendront à Tokyo en 2020, le Japon s'est efforcé de faire disparaître les barrières sociales pour faire place à une société sans laissés pour compte au sein de laquelle chacun exerce pleinement ses droits. En février 2012, le Japon a adopté le plan d'action Conception universelle 2020, que le

pays continuera de mettre en œuvre en faisant la promotion de la conception universelle et de l'élimination des barrières mentales dans la société. Dans le domaine de la santé mondiale, le Japon a défendu avec force la couverture sanitaire universelle afin de garantir la santé pour tous. Lors de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale en 2017, le Japon a coorganisé une manifestation parallèle sur la couverture sanitaire universelle et organisera en décembre à Tokyo un débat sur le sujet.

46. Dans le cadre des efforts engagés en faveur d'une société sans laissés pour compte, le Japon a apporté son soutien au développement social en Afrique par des contributions visant non seulement le développement économique, mais également une croissance de qualité, notamment par l'amélioration des systèmes de soins de santé, des programmes éducatifs complets et l'autonomisation des femmes. En août 2016, le Japon a organisé la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue à Nairobi, au cours de laquelle le pays s'est engagé publiquement à investir environ 30 milliards de dollars, provenant à la fois de fonds publics et du secteur privé.

47. En novembre 2017, le Japon accueillera l'Assemblée mondiale des femmes 2017, qui fera la part belle à des thèmes universels tels que l'entrepreneuriat des femmes, l'égalité des sexes en cas de catastrophe naturelle, ou encore les femmes et les médias.

48. **M^{me} Holzhacker** (Autriche), s'exprimant en sa qualité de déléguée de la jeunesse, dit qu'à la lumière de certains choix démocratiques récents, tels le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (brexit) et le résultat des élections américaines, qui ont clairement démontré les effets que peuvent avoir le vote et de l'expression des jeunes, ou leur absence en l'occurrence, à l'échelle tant nationale qu'internationale, il est essentiel de faire en sorte que les jeunes aient confiance dans les processus politiques et les comprennent bien. Les jeunes sont encore trop souvent marginalisés dans les processus électoraux et de décision formels; bien souvent, ils n'ont pas leur mot à dire dans les décisions qui les concernent au plus haut point, non en raison de réserves ou d'hésitations de leur part à l'égard de la politique, mais parce qu'ils sont décrits comme des individus passifs et devant être aidés, et non comme des participants à ces processus. Le dialogue intergénérationnel est un élément essentiel à l'avènement de systèmes démocratiques durables et à l'égalité entre les générations. À cet égard, les jeunes doivent également s'engager davantage dans la prise de décisions, les politiques élaborées sans tenir compte des besoins des jeunes générations n'étant pas pérennes.

49. Toutefois, sans connaissances, les jeunes ne sont pas en mesure d'agir : l'éducation civique et politique est donc essentielle à toute société pacifique, en particulier compte tenu de l'essor du populisme dans le monde. Les jeunes doivent se saisir des occasions de participer aux processus politiques, afin de pouvoir choisir les décideurs qui les représentent le mieux ou devenir eux-mêmes décideurs. Par ailleurs, la coopération entre jeunes du monde entier est de la plus haute importance.

50. **M^{me} Kuret** (Slovénie) dit que son pays est fermement convaincu que donner la possibilité aux personnes âgées de participer pleinement à la vie sociale, culturelle, économique, civique et politique est un élément essentiel pour mettre en place des sociétés véritablement unies et garantir à tous l'égalité de traitement dans l'exercice de leurs droits, de leurs obligations et de leurs libertés fondamentales. Au premier semestre 2017, la Slovénie a mené une consultation publique de grande ampleur sur un projet de stratégie nationale en faveur d'une société de la longévité, fondée sur le concept du « vieillissement actif », consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie des personnes qui vieillissent. Pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie, des plans d'action ministériels spécifiques seront élaborés, tout en veillant à ce que les mesures conçues à l'échelle nationale soient confortées par des normes internationales pertinentes. L'interdépendance du bien-être des jeunes générations et des plus âgés est souvent négligée et la démarche consistant à privilégier l'un par rapport à l'autre est mal inspirée, préjudiciable à la solidarité intergénérationnelle et susceptible de conduire à l'exclusion sociale.

51. **M^{me} Carli** (Slovénie), s'exprimant en sa qualité de déléguée de la jeunesse, faisant observer que le principe d'inclusion est une des principales aspirations du Programme 2030, dit qu'il y a lieu de se pencher sur les questions brûlantes d'actualité de manière coordonnée et en associant toutes les parties. En Slovénie, la jeune génération fait face à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles le chômage structurel, l'instabilité de l'emploi ainsi qu'un manque ou une inadéquation des compétences vis-à-vis des emplois de demain, ce qui retarde le passage à l'âge adulte et la pleine autonomie des jeunes. Il faut veiller à l'exercice de l'ensemble des droits de la personne et des libertés fondamentales, offrir des possibilités d'emploi décent et stable aux jeunes, favoriser l'autonomisation des fillettes et des jeunes femmes, s'efforcer de mettre en place des mécanismes effectifs d'inclusion et de protection sociale des groupes vulnérables, garantir

l'accès à une éducation de qualité dans le monde entier, exploiter le potentiel des nouvelles technologies, utiliser les outils existants de la coopération internationale et en développer de nouveaux, plus progressistes, et redoubler d'efforts pour préserver et protéger l'environnement. Compte tenu des défis brûlants auxquels sont confrontées d'autres générations, en particulier les plus âgés, la coopération, le dialogue et la solidarité entre les générations sont indispensables.

52. **M^{me} Salminen** (Finlande), s'exprimant en sa qualité de déléguée de la jeunesse et évoquant la mise en œuvre de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, encourage tous les États Membres de l'ONU à faire participer les jeunes aux efforts de consolidation de la paix et aux processus de prise de décisions à tous les niveaux. En Finlande, par exemple, les jeunes participent à la prise de décisions au niveau local, par la voie de conseils de jeunes.

53. Les droits des jeunes femmes et des filles, souvent négligés et bafoués, sont des droits fondamentaux. Les filles et les femmes doivent bénéficier d'un accès universel à la santé sexuelle et procréative et de droits et d'un accès égal à un enseignement de qualité. Les États doivent prendre de toute urgence des mesures afin d'éliminer la discrimination fondée sur des stéréotypes sexistes. La communauté internationale doit travailler d'arrache-pied pour que les compétences et les carrières ne soient plus systématiquement différenciées selon le sexe, afin de libérer pleinement le potentiel des sociétés. De même, le droit à ne pas subir de discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre est un droit fondamental qui doit faire l'objet d'une protection constante.

54. Les droits de l'homme sont également les droits des personnes qui se déplacent, qui sont jeunes pour la plupart. En Finlande, comme dans le reste de l'Europe, la hausse des flux migratoires a conduit à une recrudescence du discours haineux contre les migrants et les réfugiés, alimentant un climat de peur, de discrimination et de diabolisation. Pour lutter contre ce phénomène, il faut dénoncer et combattre les discours haineux. La dignité et l'égalité des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés doivent être préservées.

55. **M. How** (Singapour) dit que son pays se félicite de l'importance accordée à l'épanouissement de la jeunesse dans le Programme 2030, et en particulier dans le rapport du Secrétaire général sur l'épanouissement des jeunes et son lien avec le développement durable ([A/72/190](#)). Singapour est résolue à instaurer une société plus bienveillante et plus inclusive et reconnaît qu'il est nécessaire de doter les jeunes des compétences nécessaires pour l'avenir. À cet égard, le pays a

fortement investi dans son système éducatif et mis des aides financières à disposition des enfants qui en ont besoin. Convaincues que l'éducation reste le principal vecteur de mobilité sociale, les autorités de Singapour ont conçu leur système éducatif pour que tous les enfants, indépendamment de leur situation socioéconomique, démarrent du bon pied dans la vie. Les 20 établissements d'enseignement spécialisé de Singapour veillent à ce que les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers ne soient pas laissés pour compte. Selon le service de recherche du magazine *The Economist*, le système éducatif de Singapour est le meilleur d'Asie et se hisse à la cinquième place sur 35 économies dans son classement « Worldwide Educating for the Future Index ». Singapour a également mis en place des institutions et des programmes en faveur de l'épanouissement global de ses jeunes, parmi lesquels le Conseil des jeunes de Singapour, le dispositif Jeunes entrepreneurs dans les écoles et l'établissement scolaire Outward Bound.

56. La participation des jeunes est indispensable pour qu'ils soient acteurs du changement. Dans ce cadre, le Gouvernement singapourien a créé une organisation à but non lucratif, *SCAPE, afin d'aider les jeunes à réaliser leur potentiel et de leur offrir un espace au sein duquel s'exprimer. Une institution nationale de promotion du volontariat chez les jeunes, Youth Corps, et un corps de volontaires chargé d'animer des programmes sportifs destinés aux personnes vulnérables et marginalisées de la société ont également été créés.

57. **M. How** est heureux de constater que les politiques en vigueur à Singapour sont conformes aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport [A/72/190](#). Le pays a élaboré et renforcé les politiques nationales en faveur de l'épanouissement des jeunes, alloué de façon prioritaire et engagé des ressources suffisantes pour la mise en œuvre de politiques relatives à la jeunesse et intégré les points de vue des jeunes dans les politiques et les programmes de portée nationale. Les autorités s'appuient également sur des données dans le cadre de la mise en œuvre des dimensions du Programme 2030 qui concernent la jeunesse. Consciente qu'il reste une marge de progression, Singapour continuera de tout mettre en œuvre pour offrir à ses jeunes le plus de débouchés possibles, écouter ce qu'ils ont à dire et encourager leur participation active dans la société.

58. **M. Ríos Sánchez** (Mexique) dit que, ainsi que sa délégation l'a souligné il y a plus d'un an, les ordres du jour de la Deuxième Commission, de la Troisième Commission, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et de la Commission du développement social se recoupent en grande partie.

L'organisation actuelle conduit donc à une redondance des efforts et le sujet du développement social devrait être retiré de l'ordre du jour de la Troisième Commission. Suite à l'adoption du Programme 2030, le développement doit être au cœur des travaux de l'Organisation et il convient de faire évoluer l'ordre du jour de la Troisième Commission pour faire en sorte que les débats qui s'y tiennent s'inscrivent dans la nouvelle démarche globale et conduisent les États Membres à prendre de véritables mesures.

59. Le Mexique considère l'inclusion économique et sociale comme la condition de la prospérité, et sa stratégie nationale d'inclusion a eu un effet bien réel sur la qualité de vie des Mexicains. Afin de lutter contre la maltraitance des personnes âgées, le Mexique a fait de leur inclusion une priorité; pour autant, il faut disposer de davantage de données pour identifier les défis que pose le vieillissement de la population et les occasions qu'il présente. Le Mexique compte 37 millions de jeunes et le Gouvernement a pris des mesures pour garantir la prise en compte de leurs points de vue dans l'élaboration de l'ensemble des politiques. Enfin, le Mexique reconnaît et protège les droits des nombreux types de famille existant dans la société mexicaine.

60. **M. Habich Morales** (Pérou) dit que le Pérou connaît actuellement une révolution sociale, inspirée par le Programme 2030. L'objectif pour le pays est d'être, d'ici à 2021, une démocratie moderne, juste et équitable, au sein de laquelle les citoyens bénéficient de l'égalité des chances et de l'égalité d'accès à des services publics de qualité.

61. Le Pérou est en train de moderniser sa politique d'inclusion sociale et de développement afin d'atteindre les objectifs fixés concernant la pauvreté et les grossesses adolescentes, ainsi que d'autres problématiques qui participent des inégalités. Il faut donner aux individus, en particulier aux groupes les plus vulnérables de la société, davantage d'autonomie. À elle seule, la croissance économique ne suffira pas pour parvenir au développement social; des politiques publiques ciblées doivent être adoptées pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.

62. Le Pérou va continuer d'axer ses efforts sur la réduction des vulnérabilités de toutes sortes et sur le renforcement des compétences. Le développement social est multidimensionnel et il n'existe pas de solution toute faite; par conséquent, il est indispensable de consulter la population pour mieux comprendre ses besoins et de poursuivre le partage d'expériences avec d'autres États.

63. **M^{me} De Marco** (Italie), s'exprimant en sa qualité de déléguée de la jeunesse, dit que l'Italie a enregistré

des progrès s'agissant des politiques relatives à la jeunesse et des objectifs de développement durable. Les jeunes Italiens accueillent notamment avec satisfaction l'adoption de la stratégie nationale de développement durable, qui reconnaît les jeunes comme acteurs du changement, ainsi que du plan de sensibilisation aux questions de durabilité, qui constitue la première tentative d'intégrer le développement durable dans les programmes nationaux d'enseignement. Ils saluent également la transformation du service civique, désormais universel et plus uniquement national, qui leur donne la possibilité de devenir volontaires à l'étranger et permet d'accueillir des jeunes étrangers en Italie. Sur le plan international, le Gouvernement italien a témoigné de son engagement ferme envers l'autonomisation des jeunes non seulement par le lancement du programme de représentants de la jeunesse des Nations Unies, mais également par un don de 400 000 dollars au Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse et un autre de 100 000 dollars au Centre mondial pour la responsabilité de protéger, afin de sensibiliser les jeunes étudiants à l'engagement civique en tant qu'outil de prévention des atrocités criminelles.

64. **M. Murè** (Italie), s'exprimant en sa qualité de délégué de la jeunesse, dit que les deux grandes problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes en Italie comme dans le monde sont le chômage, ainsi que le fait de n'être ni étudiant, ni employé, ni stagiaire. Dans les pays développés, selon les statistiques, près de 25 % des jeunes de 15 à 29 ans se trouvent dans cette situation. Négliger une part aussi importante des jeunes reviendrait à réduire drastiquement la capacité des jeunes à porter le changement. C'est en premier lieu par l'éducation et l'engagement civique que l'on pourra veiller à ne pas gâcher le potentiel de la plus importante génération de jeunes que la Terre ait connu. À cet égard, l'enseignement non scolaire peut constituer un formidable outil. Les délégués de la jeunesse se félicitent des travaux futurs sur la mise en place de systèmes nationaux complets de reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel. Ils encouragent la Commission à envisager sérieusement de faire figurer la question des jeunes ni étudiants, ni employés, ni stagiaires dans le projet de résolution sur la jeunesse qui doit être présenté lors de la session en cours.

65. **M^{me} Sudri** (Israël), s'exprimant en sa qualité de déléguée de la jeunesse, dit que lorsque les pays élaborent des réformes qui concernent les jeunes, les autorités ne leur demandent pas toujours leur avis. Cela doit changer.

66. À l'âge de 16 ans, avec ses amis, elle a créé un centre afin de mettre en relation des enfants issus de familles à faibles revenus avec de jeunes volontaires

faisant office de mentors. Les autorités municipales, sollicitées au départ pour soutenir le projet, leur avaient plutôt conseillé de faire du volontariat dans le cadre de dispositifs existants. Or, le groupe d'amis était convaincu de pouvoir créer un lieu beaucoup plus accueillant que les structures existantes. La réussite du projet a conduit la municipalité à y prendre part au bout de quelques mois. De la même façon, des centaines de jeunes en Israël mettent en place des projets sociaux sous la houlette de Lead, organisation non gouvernementale israélienne qui entend former les jeunes à la direction de projets. En Israël, 55 % des jeunes font du volontariat et il existe un climat propice à la création et à l'innovation dans lequel les jeunes s'épanouissent.

67. Dotés de l'énergie nécessaire et d'une façon bien à eux de voir les choses, les jeunes peuvent imaginer des solutions à des problèmes qui se posent au plan mondial et ils ont l'audace de remettre en question la réalité actuelle. Ils ont besoin d'être bien accompagnés et d'avoir accès à des débouchés. Le changement social naît lorsque les jeunes se voient confier des responsabilités. M^{me} Sudri préconise donc que les jeunes aient leur mot à dire dans la prise de décisions, à l'échelle nationale et municipale.

68. **M. Odisho** (Iraq) dit que son gouvernement a défini une stratégie nationale de développement pour la période 2018-2022. Elle est le fruit d'une démarche consultative et a été élaborée avec les avis du parlement, des ministères, d'organismes non ministériels, du secteur privé, du milieu universitaire, de la société civile et de donateurs. Le Ministère du travail et des affaires sociales a mis en place un programme de protection sociale afin de regrouper les dispositifs de protection sociale, les régimes d'assurance sociale et les politiques du marché du travail, offrant ainsi davantage d'autonomie aux groupes marginalisés, en particulier ceux ayant des besoins particuliers et les plus âgés. Le Ministère fera également appel aux organisations de la société civile et se servira des réseaux sociaux pour suivre la situation des personnes dépourvues d'aidants familiaux et susceptibles de nécessiter une protection et un abri.

69. Un fonds a été mis en place au sein du Ministère de la jeunesse et des sports pour aider les jeunes à monter des projets à petite échelle. Un parlement des jeunes a également été créé afin de préparer les jeunes à de futures fonctions politiques ou d'encadrement social. Après la libération par les forces iraqiennes de zones auparavant contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du Levant, les jeunes qui y vivaient se sont rendus dans les régions méridionales du pays, dont les habitants ont

participé à l'effort de libération, ce qui témoigne de leur maturité et de leur intelligence.

70. Le Gouvernement iraquien s'efforce de maintenir la paix et de réparer les infrastructures dans les zones libérées, tout en faisant en sorte que les familles déplacées regagnent rapidement leur domicile. Il sait gré à la communauté internationale, y compris à la société civile et aux pays donateurs, du soutien apporté et des sacrifices consentis dans la lutte contre le terrorisme.

71. **M^{me} Martinic** (Argentine) dit que des politiques économiques ne peuvent produire des changements profonds et durables en l'absence d'un élément visant l'inclusion sociale. Le développement social doit être considéré comme un processus de transformation conduisant à la réalisation intégrale des droits économiques, politiques, sociaux, civils et culturels de tous. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui exige une intervention tout aussi multidimensionnelle et les politiques sociales doivent s'attaquer à ses causes structurelles.

72. Conscient de la complexité du problème de la pauvreté et de l'émergence de formes nouvelles de vulnérabilité, le Gouvernement argentin a adopté l'objectif d'une élimination complète de la pauvreté. Il importe de résoudre les problèmes que rencontrent les personnes depuis la prime enfance jusqu'au grand âge et de garantir leur inclusion et leur participation pleine et entière à chaque étape de leur vie. Il faut aussi répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées, tandis que la protection des droits de l'enfant et l'autonomisation des jeunes par l'accès à l'éducation et à un travail décent sont essentielles à la réalisation du développement durable. Il est indispensable de protéger la famille dans toute la diversité de ses formes.

La séance est levée à 12 h 55.